

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'ESPIET  
SEANCE DU 09/04/2018**

L'an deux mil dix-huit le 09 avril à 20 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. B. PIOT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 10  
Nombre de votants : 10

Convocation du 02/04/2018  
Secrétaire de séance : Roland NEUVILLE

Etaient présents : M. PIOT, CHOISY, GRAIN, DARAINES, LE BERRE, CAZENAVE, NEUVILLE, GROUSSARD, CHATAIGNER, Mme VINCENT

Absents excusés: Mmes BEAUNE, KUMBHAR, M. LACOSSE

**DELIBERATION 106/2018 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté lors de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :  
Dépenses et recettes d'investissement :

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>Section de fonctionnement : 544 407,34</b>	<b>544 407,34</b>
<b>Section d'investissement : 245 861,93</b>	<b>245 861,93</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>790 269,27</u></b>

**Le conseil municipal,**

Vu le projet de budget primitif 2018,

**Après en avoir délibéré,**

Approuve le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>Section de fonctionnement : 544 407,34</b>	<b>544 407,34</b>
<b>Section d'investissement : 245 861,93</b>	<b>245 861,93</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>790 269,27</u></b>

Monsieur le Maire liste les travaux à effectuer ou effectuée en 2018 :

Enduit et toiture, installation d'un robinet extérieur, et effectuer une tranchée d'évacuation des eaux pour la guinguette, prévoir d'installer des prises électriques supplémentaires à la salle des fêtes. Créer un wc handicapés à l'extérieur, consolider la pierre de voûte à l'Eglise, changer la porte de la remise des tables à la salle des fêtes. Achat de panneaux de signalisation.

## **DELIBERATION N°107/2018 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les taux d'imposition communaux. Il rappelle le montant des taux de 2017 et informe du montant des bases d'imposition prévisionnelles 2018. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux pour l'année 2018

<b>Libellés</b>	<b>Taux d'imposition 2017</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelle 2018</b>	<b>Taux votés En 2018</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>14.92 %</b>	<b>592 000</b>	<b>14.92 %</b>	<b>88 326 €</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>20.20 %</b>	<b>392 400</b>	<b>20.20 %</b>	<b>79 265 €</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>40.50 %</b>	<b>27 200</b>	<b>40.50%</b>	<b>11 016€</b>
<b>Produit attendu</b>				<b>178 607 €</b>

## **DELIBERATION N° 108/2018 : AUGMENTATION DU LOYER DE MONSIEUR ET MADAME DUTEL SERGE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le Trésorier a préconisé une augmentation du loyer de M. et Mme DUTEL plus régulière, celui-ci n'ayant pas été révisé régulièrement depuis 2012.

Monsieur le Maire rappelle que le loyer de M. et Mme DUTEL a été augmenté en 2017 de 630 € Il propose une augmentation de 5 % pour 2018 à compter du 01 septembre à 661.50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'augmenter le loyer de M. et Mme DUTEL à compter du 01/09/2018 pour un montant de 661.50 €

## **DELIBERATION N° 109/2018 : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE LA COUR DE L'ECOLE ET DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les frais relatifs aux travaux de la cour de l'école et de la salle des fêtes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'amortir les travaux de la cour de l'école et de la salle des fêtes sur 15 ans. Il sera donc prévu d'amortir 1249 € aux budgets à partir de 2018 et ce pendant 15 ans.

**TRAVAUX 2018 :** Monsieur le Maire propose de reporter ce sujet car trop de travaux sont prévus et tous les devis ne sont pas arrivés. Il propose à la commission de se réunir le mardi 24/04 à 19 h. Une réunion concernant les réservations de la salle des fêtes est également prévue le lundi 23/04 à 18 H. Une convocation sera adressée aux associations concernées.